

THÈMES

- Amélioration du fonctionnement des collectifs pédagogiques

L'ESSENTIEL

- Il s'agit de la 3^{ème} et « dernière » réunion avant un bilan vendredi premier et second degrés confondus, et nous sommes toujours au même point.
- Toujours aucune proposition concrète du ministère, aucun engagement.
- Seule conclusion du ministère après 3 heures de réunion : « il y a des pistes intéressantes ».
- Nous ne comprenons toujours pas l'intérêt de questions qui n'abordent pas le problème essentiel : la revalorisation et les retraites.

EXEMPLES DE QUESTIONS POSÉES PAR LE MINISTÈRE

- Comment soutenir et favoriser l'engagement des enseignants dans le travail en équipe ?
- Quel doit être le rôle du directeur de l'école dans l'animation du collectif pédagogique ?
- Quelles organisations pour mieux aider les élèves à besoin spécifique dans une approche d'équipe ?
- Comment améliorer et élargir le dialogue au sein du conseil d'école ?
- Quelle communication et quelle coopération avec les parents d'élèves ?
- Quelles coopérations favoriser entre équipes d'écoles ? Entre équipes d'écoles et de collègues ? Dans quels buts ?

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Le besoin en temps de nos collègues. Néanmoins, si les organisations syndicales ont toutes réclamé du temps pour les réunions, pour gérer le travail en équipe, pour recevoir les parents... le SNALC, quant à lui, a insisté sur le fait que demander du temps ne signifiait pas du temps en plus des obligations de service. Le SNALC a rappelé que la répartition des 108 heures méritait d'être repensée. Le SNALC refuse évidemment tout temps de travail supplémentaire les week-ends ou pendant les vacances de classe.
- La multiplication des directives descendantes qui tentent d'imposer un travail collectif non souhaité par les enseignants et qui ne favorisent pas leur implication, voire qui les démotivent.
- Le besoin de diversité dans les propositions d'animations pédagogiques. Ces dernières doivent être nombreuses et le choix des enseignants ne doit pas se faire par défaut ou sous la contrainte.
- L'absurdité de contraindre les écoles à inscrire leur action dans un projet d'école qui n'a de projet que le nom. Un projet suscitera d'autant plus de motivation et d'implication qu'il aura été décidé, monté et validé par l'équipe. Qui plus est, une valorisation des projets par les inspecteurs incitera les équipes à s'engager davantage.
- L'importance de recentrer, recadrer et limiter juridiquement les missions du directeur d'école mais aussi de l'inspecteur et des conseillers pédagogiques. Il est important pour le SNALC de ne pas se focaliser uniquement sur la direction d'école mais de revoir les rôles des différents acteurs.
- L'urgence de renforcer voire de rétablir les RASED.
- La situation de flou qui règne autour du métier. Ce flou est lié à l'accumulation et la succession incessante de réformes, de nouvelles directives et injonctions en tout genre, qui mobilisent tous les acteurs et qui les empêchent de remplir les missions qui leur incombent et pour lesquelles ils sont formés. Une course après le temps, perdue d'avance, qui démotive et qui dénature les métiers.

L'AVIS DU SNALC

Bilan : trois réunions semblables, où le ministère est globalement resté silencieux. Ce grand défouloir de 12 heures n'a fait qu'effleurer des sujets aussi importants que la direction d'école, la médecine du travail, les difficultés de recrutement, mais sans pouvoir les traiter. On n'a parlé ni des retraites, ni des rémunérations.

Le SNALC est consterné. On ne voit pas quelle « exploitation » le ministère pourra bien faire à partir de tout ça. Sauf à afficher qu'il a concerté, voire que ses propositions à lui (qu'on attend toujours) seraient miraculeusement ressorties de la grande consultation des syndicats.

Le SNALC continue de revendiquer une revalorisation de tous les enseignants à hauteur de 30% du salaire brut, indexée à l'échelon comme la moyenne des cadres de la fonction publique, et cela sans contrepartie.

Le SNALC attend donc la réunion du vendredi 7 février, où l'on nous promet les premiers scénarios de revalorisation. Nos instances nationales se prononceront vers le 20 février sur le fait pour notre syndicat de poursuivre ou non ce processus de négociations, où jusqu'à présent non seulement nous ne négocions rien, mais où nous ne parlons même pas du sujet.